



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHÈSE D'AVIS 24 MARS 2021

acétylsalicylate de DL-lysine

KARDEGIC 75 mg, poudre pour solution buvable en sachets-dose
KARDEGIC 160 mg, poudre pour solution buvable en sachets-dose
KARDEGIC 300 mg, poudre pour solution buvable en sachets-dose

Nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans la prévention des complications cardiovasculaires et cérébrovasculaires liées à l'athérosclérose chez les patients à haut risque vasculaire ayant une artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI) confirmée.

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La prise en charge des patients atteints d'AOMI dépend du stade de la maladie. Que le patient soit asymptomatique ou symptomatique, elle repose sur :

- le contrôle des facteurs de risque cardiovasculaire (tabagisme, hypertension, dyslipidémie, diabète),
- la mise en place de mesures hygiéno-diététiques,
- l'activité physique (marche) régulière,
- le traitement de prévention des complications cardio- et cérébro-vasculaires comprenant une statine (même en l'absence d'anomalies du bilan lipidique) et en cas d'hypertension associée, un

inhibiteur de l'enzyme de conversion / antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II (suivant l'existence et la sévérité de l'hypertension).

D'après les différentes recommandations nationales et internationales, un traitement antiagrégant plaquettaire au long cours par aspirine (75 à 325 mg/jour) ou clopidogrel (75 mg/jour), doit être ajouté chez les patients symptomatiques (grade IA). Ce traitement est également recommandé chez les patients ayant subi une revascularisation. Après une revascularisation percutanée périphérique avec pose de stent, une bithérapie associant aspirine à faible dose et clopidogrel est recommandée pendant 1 mois. Au-delà, du fait de l'artériopathie et du risque cardiovasculaire élevé, le traitement antiagrégant plaquettaire (aspirine ou clopidogrel) est poursuivi au long cours. Chez les patients porteurs d'une endoprothèse pour cause non athéromateuse, aucune recommandation n'a été établie.

Place du médicament

Les spécialités KARDEGIC (acide acétylsalicylique) peuvent être utilisées en 1^{ère} intention chez les patients atteints d'AOMI confirmée symptomatique ou ayant subi une revascularisation. En cas d'AOMI asymptomatique, il n'y a pas d'indication à la prescription systématique de KARDEGIC (acide acétylsalicylique) en 1^{ère} intention.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr